

Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

Commune de SAINT-JULIEN-lès-METZ

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil municipal**

Nombre de Conseillers élus : 27
Nombre de Conseillers en fonction : 27
Nombre de Conseillers présents : 25
Nombre de procurations : 2
Date de convocation : 16 mars 2026

Séance du 20 mars 2026

**Sous la présidence du doyen d'âge,
Marie-Luce KOLATA**

Présents :

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Franck OSSWALD, Mme Maria MARQUES, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Céline STREHLEN, M. Michel FROTTIER, Mme Anne SCHOLLER, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Céline BAUMANN, M. Pascal GUICHARD, Mme Geneviève MITHOUARD, Mme Claude KOZLOWSKI, Mme Françoise KEITA, M Pascal TEDESCHI, M. Philippe CHARPY, M. Sylvain RAISER, Mme Catherine ALBERT, Mme Sabine RAHUEL, M. Jean-Luc MORLOT, Mme Fabienne GARNI, M. Nicolas ASSIER, M. Alexis GROLAUD, M. Alexandre MAJERCSIK, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ et Mme Celia CALLAIS

Absents avec procuration : M. Hubert PAYEN (Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ) et M. Hamid ZAID (à Mme Maria MARQUES),

Secrétaire de séance : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Délibération N° 2026-6

Assemblée – Installation des conseillers municipaux

Le doyen d'âge a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessous (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Franck OSSWALD	Présent	Maria MARQUES	Présente
Jean- Louis GREGOIRE	Présent	Céline STREHLEN	Présente
Michel FROTTIER	Présent	Anne SCHOLLER	Présente
Yannick SCHNEIDER	Présent	Céline BAUMANN	Présente
Pascal GUICHARD	Présent	Sabine RAHUEL	Présente
Sylvain RAISER	Présent	Françoise KEITA	Présente
Hamid ZAID	Absent	Fabienne GARNI	Présente
Nicolas ASSIER	Présent	Geneviève MITHOUARD	Présente
Alexis GROLAUD	Présent	Marie-Luce KOLATA	Présente
Philippe CHARPY	Présent	Catherine ALBERT	Présente
Jean-Luc MORLOT	Présent	Claudine KOZLOWSKI	Présente
Pascal TEDESCHI	Présent		
Alexandre MAJERCSIK	Présent	Jacinthe JAGER-SCHILTZ	Présente
Hubert PAYEN	Absent	Celia CALLAIS	Présente

REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2026

Application agréée E-legalite.com

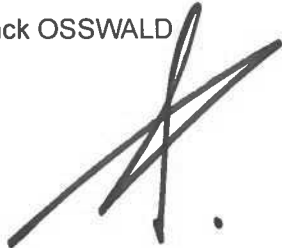
Mme Catherine SCHMITT a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le doyen d'âge a constaté que la condition de quorum posée à l'article 2121-17 est remplie.

A Saint-Julien-lès-Metz le 20 mars 2026

Le Maire,

Franck OSSWALD



La secrétaire de séance,

Catherine SCHMITT



Acte affiché et publié le : 25 mars 2026

Par Franck OSSWALD, Maire

Accusé certifié exécutoire

REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-215706109-20260320-DCH2026_6-D

Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

Commune de SAINT-JULIEN-lès-METZ

Nombre de Conseillers élus : 27
Nombre de Conseillers en fonction : 27
Nombre de Conseillers présents : 25
Nombre de procurations : 2
Date de convocation : 16 mars 2026

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil municipal

Séance du 20 mars 2026

Sous la présidence du doyen d'âge,
Marie-Luce KOLATA

Présents :

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Franck OSSWALD, Mme Maria MARQUES, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Céline STREHLEN, M. Michel FROTTIER, Mme Anne SCHOLLER, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Céline BAUMANN, M. Pascal GUICHARD, Mme Geneviève MITHOUARD, Mme Claude KOZLOWSKI, Mme Françoise KEITA, M Pascal TEDESCHI, M. Philippe CHARPY, M. Sylvain RAISER, Mme Catherine ALBERT, Mme Sabine RAHUEL, M. Jean-Luc MORLOT, Mme Fabienne GARNI, M. Nicolas ASSIER, M. Alexis GROLAUD, M. Alexandre MAJERCSIK, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ et Mme Celia CALLAIS

Absents avec procuration : M. Hubert PAYEN (Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ) et M. Hamid ZAID (à Mme Maria MARQUES),

Secrétaire de séance : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Délibération N° 2026-7

Assemblée – Election du Maire sous la présidence du doyen d'âge du conseil municipal

- Vu l'article L. 2122-4 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales qui dispose :

Il est procédé à l'élection du maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidats déclarés : M. Franck OSSWALD

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	4
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	23
Majorité absolue des suffrages exprimés :	12
A obtenu : M. Franck OSSWALD	23

REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-215706109-20260320-DCH2026_7-D

M. Franck OSSWALD est élu maire de la commune de Saint-Julien-lès-Metz.

A Saint-Julien-lès-Metz le 20 mars 2026

Le Maire,

Franck OSSWALD



La secrétaire de séance,

Catherine SCHMITT



Acte affiché et publié le : 25 mars 2026

Par Franck OSSWALD, Maire

Accusé certifié exécutoire

REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-215706109-20260320-DCH2026_7-D

Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

Commune de SAINT-JULIEN-lès-METZ

Nombre de Conseillers élus : 27
Nombre de Conseillers en fonction : 27
Nombre de Conseillers présents : 25
Nombre de procurations : 2
Date de convocation : 16 mars 2026

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

**Sous la présidence du maire,
Franck OSSWALD**

Présents :

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Franck OSSWALD, Mme Maria MARQUES, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Céline STREHLEN, M. Michel FROTTIER, Mme Anne SCHOLLER, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Céline BAUMANN, M. Pascal GUICHARD, Mme Geneviève MITHOUARD, Mme Claude KOZLOWSKI, Mme Françoise KEITA, M Pascal TEDESCHI, M. Philippe CHARPY, M. Sylvain RAISER, Mme Catherine ALBERT, Mme Sabine RAHUEL, M. Jean-Luc MORLOT, Mme Fabienne GARNI, M. Nicolas ASSIER, M. Alexis GROLAUD, M. Alexandre MAJERCSIK, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ et Mme Celia CALLAIS

Absents avec procuration : M. Hubert PAYEN (Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ) et M. Hamid ZAID (à Mme Maria MARQUES),

Secrétaire de séance : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Délibération N° 2026-8

Assemblée – Détermination du nombre d'adjoints au maire

- **Vu l'article L. 2122-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose :**

Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal.

- **Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose :**

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (article L. 2122-2 du CGCT). Lorsque ce nombre n'est pas rond, il est arrondi à l'entier inférieur. Ce pourcentage « constitue une limite maximale à ne pas dépasser, il n'est donc pas possible d'arrondir à l'entier supérieur le résultat du calcul. Pour la commune de Saint-Julien-lès-Metz, le conseil municipal comportant 27 membres, le nombre d'adjoints ne peut excéder $27 \times 0,30 = 8,1$, soit 8 adjoints.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-215706109-20260320-DEL2026_8-D

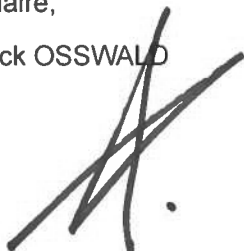
Le Conseil Municipal, décide par vingt-trois voix pour et quatre abstentions (Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, Mme Célia CALLAIS, M. Alexandre MAJERCSIK et M. Hubert PAYEN) :

➤ **DE DETERMINER** le nombre d'adjoints au maire à 8 (HUIT).

A Saint-Julien-lès-Metz le 20 mars 2026

Le Maire,

Franck OSSWALD



La secrétaire de séance,

Catherine SCHMITT



Acte affiché et publié le : 25 mars 2026

Par Franck OSSWALD, Maire

Accusé certifié exécutoire

REÇU EN PREFECTURE

1e 24/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-215706109-20260320-DEL2026_8-D

Nombre de Conseillers élus : 27
Nombre de Conseillers en fonction : 27
Nombre de Conseillers présents : 25
Nombre de procurations : 2
Date de convocation : 16 mars 2026

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

**Sous la présidence du maire,
Franck OSSWALD**

Présents :

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Franck OSSWALD, Mme Maria MARQUES, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Céline STREHLEN, M. Michel FROTTIER, Mme Anne SCHOLLER, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Céline BAUMANN, M. Pascal GUICHARD, Mme Geneviève MITHOUARD, Mme Claude KOZLOWSKI, Mme Françoise KEITA, M Pascal TEDESCHI, M. Philippe CHARPY, M. Sylvain RAISER, Mme Catherine ALBERT, Mme Sabine RAHUEL, M. Jean-Luc MORLOT, Mme Fabienne GARNI, M. Nicolas ASSIER, M. Alexis GROLAUD, M. Alexandre MAJERCSIK, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ et Mme Celia CALLAIS

Absents avec procuration : M. Hubert PAYEN (Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ) et M. Hamid ZAID (à Mme Maria MARQUES),

Secrétaire de séance : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Délibération N° 2026-9

Assemblée – Election des Adjoints au Maire

- Vu l'article L. 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose :

L'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'adjoint n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut être différent de celui-ci.

Les listes sont déposées auprès du maire, à l'occasion de chaque tour de scrutin.

Il est procédé à l'élection des adjoints au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Sous la présidence de M. Franck OSSWALD, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Liste déclarée : Liste présentée par Mme Maria MARQUES

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	4
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	23
Majorité absolue des suffrages exprimés :	12
A obtenu : Liste présentée par Mme Maria MARQUES	23

Les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Maria MARQUES sont proclamés adjoints au maire et sont immédiatement installés dans leur fonction.

Les adjoints au maire prennent rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous :

1 ^{er} adjoint :	Maria MARQUES
2 ^{ème} adjoint :	Jean-Louis GREGOIRE
3 ^{ème} adjoint :	Céline STREHLEN
4 ^{ème} adjoint :	Michel FROTTIER
5 ^{ème} adjoint :	Anne SCHOLLER
6 ^{ème} adjoint :	Yannick SCHNEIDER
7 ^{ème} adjoint :	Céline BAUMANN
8 ^{ème} adjoint :	Pascal GUICHARD

A Saint-Julien-lès-Metz le 20 mars 2026

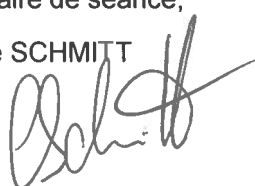
Le Maire,

Franck OSSWALD



La secrétaire de séance,

Catherine SCHMITT



Acte affiché et publié le : 25 mars 2026

Par Franck OSSWALD, Maire

Accusé certifié exécutoire

REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2026

Application agréée E-legalite.com

Nombre de Conseillers élus : 27
Nombre de Conseillers en fonction : 27
Nombre de Conseillers présents : 25
Nombre de procurations : 2
Date de convocation : 16 mars 2026

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 20 mars 2026

**Sous la présidence du maire,
Franck OSSWALD**

Présents :

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Franck OSSWALD, Mme Maria MARQUES, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Céline STREHLEN, M. Michel FROTTIER, Mme Anne SCHOLLER, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Céline BAUMANN, M. Pascal GUICHARD, Mme Geneviève MITHOUARD, Mme Claude KOZLOWSKI, Mme Françoise KEITA, M Pascal TEDESCHI, M. Philippe CHARPY, M. Sylvain RAISER, Mme Catherine ALBERT, Mme Sabine RAHUEL, M. Jean-Luc MORLOT, Mme Fabienne GARNI, M. Nicolas ASSIER, M. Alexis GROLAUD, M. Alexandre MAJERCSIK, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ et Mme Celia CALLAIS

Absents avec procuration : M. Hubert PAYEN (Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ) et M. Hamid ZAID (à Mme Maria MARQUES),

Secrétaire de séance : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Délibération N° 2026-10

Assemblée – Lecture de la charte de l' élu local

Lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l' élu local mentionnée à l'article L. 1111-12 du code général des collectivités territoriales. Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l' élu local.

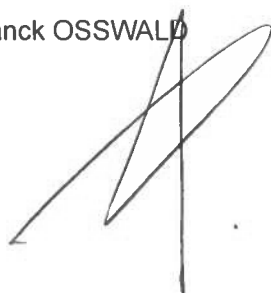
Le Conseil Municipal :

- **PREND** acte de la lecture, par le maire, de la charte de l' élu local mentionnée aux articles L. 1111-12 à 14 du code général des collectivités territoriales.
- **NOTE** que le maire a remis aux conseillers municipaux une copie de la charte de l' élu local.

A Saint-Julien-lès-Metz le 20 mars 2026

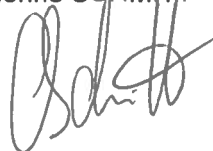
Le Maire,

Franck OSSWALD



La secrétaire de séance,

Catherine SCHMITT



Acte affiché et publié le : 25 mars 2026

Par Franck OSSWALD, Maire

Accusé certifié exécutoire

REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2026

Application agréée E-legalite.com